

Motion « précarité et embauche » présentée par les représentants des
personnels d'enseignement et d'éducation au conseil d'administration du
LPO *Charles-Jully* de Saint-Avold en mars 2009.

Les élus au CA du LPO *Charles-Jully* expriment leur désapprobation par rapport au recours de plus en plus fréquent de personnel non qualifié notamment pour assurer la mission de lutte contre l'absentéisme, (exemple : postes de médiateurs de réussite scolaire), nous contestons cette mesure démagogique qui n'a pour principale conséquence que l'emploi de plus en plus de personnels non formés et précaires, au détriment d'emplois qualifiés et pérennisés.

Ce sont des emplois qualifiés et pérennes dont le service public de l'éducation a besoin, des postes d'assistante sociale et de CPE notamment (surtout pour le type de mission qui serait confiée à des médiateurs de réussite scolaire) et non d'emplois précaires occupés par des personnels non formés, pour lesquels il faudra aussi assurer l'encadrement par le personnel déjà en place et qui a déjà fort à faire par ailleurs.

En revanche, s'il s'agit d'embauches et étant donné :

- les problèmes d'absentéismes bien réels que nous ne contestons pas,
- la mise en service du nouveau bâtiment D en extension d'une surface utile de près de 1200 m² (salles de cours, de TP, de réunion et CDI),
- l'état défraîchi des anciens bâtiments (beaucoup de salles de cours et de TP ne sont toujours pas remis en peinture dans le bâtiment C),

Nous demandons au Rectorat (pour 2 postes) et à la Région (pour 3 autres) :

- le rétablissement du poste de CPE supprimé à la rentrée 2007,
- le rétablissement du poste d'assistante sociale supprimé en 2007,
- la création de deux postes d'agents d'entretien,
- la création d'un poste de peintre (afin de seconder et de soulager l'agent sur le seul poste existant actuellement, cet agent étant invalide à près de 80%).

C'est d'emplois qualifiés et stables dont nous avons besoin dans la fonction publique et notamment à l'éducation nationale où les difficultés d'encadrement des élèves sont indéniables.

Vote : pour : 12 ; contre : 5 ; abstention : 2